

---

# Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF

Rapport annuel 2022

---

## Lettre aux porteurs de parts

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2022, comprenant le rapport de la direction sur le rendement du Fonds et les états financiers audités, de Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF (le « Fonds »).

L'année 2022 a été marquée par des manchettes macroéconomiques et des événements géopolitiques qui ont eu une incidence sur presque toutes les catégories d'actifs. La volatilité a augmenté en raison de la hausse des taux d'inflation, qui atteignent des niveaux inégalés depuis 40 ans ou s'en approchent, et des mesures de resserrement monétaire agressives prises par les banques centrales partout dans le monde, des facteurs qui font craindre aux investisseurs un risque accru de récession. En outre, l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février a déclenché une reprise sur le marché des matières premières, stimulée par la flambée des prix de l'énergie qui, conjuguée aux contraintes d'approvisionnement liées à la pandémie, n'a fait qu'exacerber la hausse de l'inflation. La plupart des indices boursiers ont reculé au cours de la période, et nombre d'entre eux ont chuté de plus de 20 % pour laisser place à un marché baissier en 2022. L'indice composé S&P/TSX a affiché un rendement total négatif de 5,8 %, contre 18,1 % pour l'indice S&P 500 (12,4 % en dollars canadiens). Les banques centrales ont resserré énergiquement leurs politiques monétaires en 2022 afin de lutter contre les taux d'inflation les plus élevés de la dernière décennie. La Banque du Canada a haussé le taux de financement à un jour de 375 points de base en 2022, tandis que la Réserve fédérale américaine a haussé le taux des fonds fédéraux de 400 points de base. Le dollar canadien s'est déprécié de 6,7 % par rapport au dollar américain au cours de la période. L'indice Bloomberg Global Aggregate a affiché un rendement négatif de 11,3 % en 2022, car l'augmentation des taux d'intérêt et la hausse marquée de l'inflation se sont traduites par des facteurs défavorables pour les investisseurs détenant des titres à revenu fixe.

La date de création de Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF est le 14 février 2022, et la date de la première évaluation de la valeur liquidative est le 25 février 2022. La valeur liquidative du Fonds a diminué de 26 %, passant de 10,00 \$ par part le 25 février 2022 à 7,40 \$ par part au 31 décembre 2022. Le profit net réalisé sur les options s'est chiffré à 0,32 \$ par part en 2022. Pour la période close le 31 décembre 2022 et depuis la création du Fonds, le rendement par part, incluant le réinvestissement des distributions, correspond à un rendement négatif de 20,4 %. Au cours de la période, le Fonds a déclaré des distributions en trésorerie de 0,58 \$ par part. Pour plus de détails sur les activités du Fonds, veuillez vous reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation » et « Rapport du gestionnaire de portefeuille ».

Nous remercions tous les porteurs de parts de leur soutien constant et nous les invitons à lire les renseignements complets se trouvant dans le rapport annuel.



John Mulvihill  
Président du conseil et chef de la direction  
Mulvihill Capital Management Inc.

---

## Le Fonds

Le Fonds est un fonds commun de placement qui vise à procurer aux porteurs de parts une valorisation du capital à long terme grâce à une exposition à un portefeuille composé essentiellement d'actions ordinaires de la Banque de Montréal, de la Banque de Nouvelle-Écosse, de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, de la Banque Royale du Canada, de La Banque Toronto-Dominion et de la Banque Nationale du Canada (ensemble, les « Banques ») et à verser mensuellement des distributions en trésorerie.

Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investit la quasi-totalité de ses actifs dans des actions ordinaires des Banques. Un niveau d'endettement modéré de 25 % stimule le rendement en dividendes des actions sous-jacentes et offre un potentiel de rendement additionnel. Le Fonds aura aussi recours à des stratégies visant des options afin d'accroître le bénéfice du portefeuille. En outre, le Fonds pourrait aussi acheter des fonds d'investissement publics, dont des fonds négociés en bourse et d'autres fonds Mulvihill (mais un maximum de 10 % de la valeur liquidative du Fonds peut être investi dans des titres d'autres fonds Mulvihill) qui procurent une exposition à de telles actions ordinaires.

Le Fonds met en œuvre une stratégie de vente d'options d'achat couvertes pour accroître le bénéfice du portefeuille et réduire la volatilité. De plus, le Fonds pourrait vendre des options de vente couvertes relatives aux titres dans lesquels il est permis d'investir

Cette stratégie est une méthode quantitative et technique qui permet de déterminer les moments opportuns pour vendre ou dénouer les positions sur options, au lieu de vendre des options de façon continue et de reporter les positions tous les 30 jours. Ce processus exclusif a été élaboré sur de nombreuses années dans divers cycles de marché. Selon le gestionnaire, le principal avantage de cette stratégie pour les investisseurs est qu'elle maximise le rendement total du Fonds tout en réduisant la volatilité du portefeuille, ce qui permet d'accroître le rendement ajusté en fonction des risques.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

• Objectifs et stratégies de placement .....	3
• Risque .....	3
• Résultats d'exploitation .....	3
• Événements récents .....	3
• Transactions entre parties liées.....	3
• Faits saillants financiers .....	4
• Rendements passés .....	5
• Aperçu du portefeuille.....	6
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière .....	7
Rapport de l'auditeur indépendant .....	8
États financiers .....	10
Notes annexes .....	14
Administrateurs et comité d'examen indépendant.....	19

## Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Le rapport de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers pour la période close le 31 décembre 2022 de Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF (le « Fonds »). Les états financiers audités du Fonds sont joints au présent rapport.

Vous pouvez obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier des votes par procuration et de l'information trimestrielle du Fonds en téléphonant au numéro sans frais 1 800 725-7172, en écrivant au Fonds, à Relations avec les investisseurs, 121 King Street West, Suite 2600, P.O. Box 113, Toronto (Ontario) M5H 3T9, en envoyant un courriel à l'adresse [info@mulvihill.com](mailto:info@mulvihill.com) ou en visitant notre site Web, au [www.mulvihill.com](http://www.mulvihill.com). Vous pouvez également obtenir gratuitement les rapports semestriels ou annuels de la même manière.

## Objectifs et stratégies de placement

Le Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF vise à procurer aux porteurs de parts une valorisation du capital à long terme grâce à une exposition à un portefeuille composé essentiellement d'actions ordinaires de la Banque de Montréal, de la Banque de Nouvelle-Écosse, de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, de la Banque Nationale du Canada, de la Banque Royale du Canada et de La Banque Toronto-Dominion (ensemble, les « Banques ») et à verser mensuellement des distributions en trésorerie.

En vue d'atteindre ses objectifs de placement, le Fonds achètera des actions ordinaires des Banques et détiendra la quasi-totalité de ses actifs dans de telles actions. De plus, le Fonds vendra des options d'achat et de vente sur une partie de son portefeuille pour chercher à produire un rendement sur ses placements et, dans le cas des options de vente, à acquérir des titres à des prix prédéterminés de manière à réduire les coûts d'acquisition.

## Risque

Les risques liés à un placement dans les titres du Fonds figurent dans le prospectus du Fonds, disponible sur le site Web du Fonds ([www.mulvihill.com](http://www.mulvihill.com)) ou sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). Au cours de la période, le Fonds n'a subi aucun changement qui puisse avoir une incidence significative sur les risques liés à un placement dans ses titres.

## Résultats d'exploitation

### Distributions

Pour la période close le 31 décembre 2022, des distributions en trésorerie de 0,58 \$ par part ont été versées.

### Produits et charges

Pour la période close le 31 décembre 2022, le total des produits du Fonds s'est établi à 0,36 \$ par part, et le total des charges s'est établi à 0,15 \$ par part. Pour la période close le 31 décembre 2022, le Fonds a enregistré des pertes nettes réalisées et latentes de 1,70 \$ par part.

### Valeur liquidative

La valeur liquidative par part du Fonds a diminué de 26,0 %, passant de 10,00 \$ par part au 14 février 2022, à 7,40 \$ par part au 31 décembre 2022. La valeur liquidative totale du Fonds était de 56,6 M\$ au 31 décembre 2022, ce qui reflète un produit de 66,1 M\$ tiré de l'émission de parts, une perte d'exploitation de 6,6 M\$ et des distributions en trésorerie de 2,9 M\$ au cours de la période.

## Événements récents

Le 28 février 2022, Mulvihill Capital Management Inc. (« Mulvihill ») a annoncé que Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF (« CBNK ») avait conclu son premier appel public à l'épargne et que ses parts avaient commencé à être négociées à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole CBNK.

## Transactions entre parties liées

Mulvihill Capital Management Inc. (« Mulvihill ») agit à titre de fiduciaire, gestionnaire et gestionnaire de portefeuille du Fonds conformément à la déclaration de fiducie datée du 14 février 2022. Le gestionnaire a pris l'initiative et peut être considéré comme un promoteur des FNM Mulvihill. Aux termes de la déclaration de fiducie, le gestionnaire doit fournir ou faire en sorte que soient fournis tous les services et installations d'administration nécessaires ou souhaitables, y compris l'évaluation, la comptabilité du Fonds et les registres des porteurs de parts.

Mulvihill reçoit les frais décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent rapport.

Pendant la période, aucune recommandation ou approbation concernant des transactions entre des parties liées n'a été soumise au comité d'examen indépendant (le « CEI »).

## Comité d'examen indépendant

Le Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 ») exige que tous les fonds d'investissement dont les titres sont offerts au public établissent un CEI à qui le gestionnaire doit soumettre toutes les questions de conflits d'intérêts aux fins d'examen ou d'approbation. Le Règlement 81-107 oblige également le gestionnaire à établir des politiques et des procédures écrites pour gérer les questions de conflits d'intérêts, à tenir à jour les dossiers concernant ces questions et à fournir de l'aide au CEI dans l'exercice de ses fonctions. Le chef de la conformité, désigné par le gestionnaire, a pour mission de faciliter l'accomplissement de ces obligations.

Le CEI préparera, pour chaque exercice, un rapport aux porteurs de titres qui décrit le CEI et ses activités au cours de l'exercice et inclut les cas où le gestionnaire a agi sur une question de conflits d'intérêts, s'ils sont connus, et pour lesquels le CEI n'a pas formulé de recommandation positive ou pour lesquels une condition, imposée par le CEI, n'a pas été respectée selon sa recommandation ou son approbation. Les membres du CEI sont Robert G. Bertram, R. Peter Gillin et D' Robert Bell.

## Faits saillants financiers

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières sur le Fonds et ont pour objet d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du Fonds pour la période allant de sa création, le 14 février 2022, au 31 décembre 2022. Ces informations sont tirées des états financiers audités du Fonds.

	Période close le 31 décembre 2022
<b>ACTIF NET PAR PART</b>	
<b>Actif net au début de la période<sup>1</sup></b>	<b>10,00 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) LIÉE À L'EXPLOITATION</b>	
Total des produits	0,36
Total des charges	(0,15)
Profit (perte) réalisé pour la période	(0,50)
Profit (perte) latent pour la période	(1,20)
<b>Total de (la diminution) liée à l'exploitation<sup>2</sup></b>	<b>(1,49)</b>
<b>DISTRIBUTIONS</b>	
À même les produits nets tirés des placements	(0,11)
À même les profits nets réalisés à la vente de placements et de dérivés	(0,35)
Distributions non imposables	(0,12)
<b>Total des distributions<sup>3</sup></b>	<b>(0,58)</b>
<b>Actif net à la fin de la période<sup>1</sup></b>	<b>7,40 \$</b>

1. Tous les montants par part proviennent des états financiers audités du Fonds pour la période allant de la création, le 14 février 2022, au 31 décembre 2022. L'actif net par part représente la différence entre la valeur totale de l'actif et la valeur totale du passif, divisée par le nombre de parts alors en circulation.

2. Le total de (la diminution) liée à l'exploitation comprend les produits d'intérêts et revenus de dividendes et le profit (la perte) réalisé et latent, déduction faite des charges, et est calculé en fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période. Ce calcul ne vise pas à obtenir un total correspondant à l'actif net à la fin de l'exercice, puisqu'il est basé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période.

3. Les distributions aux porteurs de parts sont basées sur le nombre de parts en circulation à la date de clôture des registres pour chaque distribution.

Période close le  
31 décembre 2022**RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES**

Valeur liquidative (en millions de dollars) <sup>1</sup>	56,64 \$
Nombre de parts en circulation <sup>1</sup>	7 650 000
Ratio des frais de gestion excluant le coût de financement <sup>2</sup>	1,19 % <sup>5</sup>
Ratio des frais de gestion <sup>2</sup>	2,03 % <sup>5</sup>
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>3</sup>	83,85 %
Ratio des frais liés aux opérations <sup>4</sup>	0,23 % <sup>5</sup>
Valeur liquidative par part <sup>6</sup>	7,40 \$
Cours de clôture	7,41 \$

1. L'information est en date du 31 décembre 2022.

2. Le ratio des frais de gestion (le « RFG ») correspond à la somme des frais et des charges pour la période de déclaration, y compris la taxe de vente harmonisée, mais excluant les coûts de transaction, divisée par la valeur liquidative moyenne. Le ratio des frais de gestion excluant le coût de financement exclut également les charges d'intérêts liées aux emprunts. Habituellement, le RFG augmente lorsque la taille du Fonds diminue en raison des rachats.

3. Le taux de rotation des titres en portefeuille est calculé à partir du moindre des achats ou des ventes de placements, excluant les placements à court terme, divisé par la valeur moyenne des titres du portefeuille. Le Fonds suit une stratégie de couverture d'options qui peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé en raison de l'exercice d'options par rapport à un fonds commun de placement en actions traditionnel.

4. Le ratio des frais liés aux opérations représente le total des commissions exprimé en pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

5. Annualisé.

6. La valeur liquidative par part correspond à la différence entre la valeur totale de l'actif, y compris l'évaluation des titres au cours de clôture, et la valeur totale du passif, divisée par le nombre de parts alors en circulation.

**Frais de gestion**

Mulvihill, en sa qualité de gestionnaire de placements et de gestionnaire du Fonds, perçoit des frais aux termes de la convention de fiducie qui sont calculés et comptabilisés chaque jour et payés mensuellement comme le 1/12, ou 0,65 %, de la valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque mois, et payés chaque mois. Les services rendus aux termes de la convention de fiducie incluent la prise de toutes les décisions de placement et la vente des options d'achat couvertes conformément aux objectifs, à la stratégie et aux critères de placement du Fonds, ainsi que la prestation des services administratifs dont le Fonds a besoin ou la coordination de cette prestation. Mulvihill prend également toutes les décisions concernant l'achat et la vente des titres en portefeuille du Fonds et concernant l'exécution de toutes les transactions du portefeuille et autres.

À son gré, le gestionnaire peut, de temps à autre, renoncer à l'ensemble ou à une partie des frais de gestion.

**Rendements passés**

Le Fonds exerce ses activités depuis moins de un an. Aucun rendement d'un exercice à l'autre, rendement annuel total ni rendement composé n'a été calculé.

**Rapport du gestionnaire de portefeuille**

L'année 2022 a été marquée par des manchettes macroéconomiques et des événements géopolitiques qui ont eu une incidence sur presque toutes les catégories d'actifs. La volatilité a augmenté en raison de la hausse des taux d'inflation, qui atteignent des niveaux inégalés depuis 40 ans ou s'en approchent, et des mesures de resserrement monétaire agressives prises par les banques centrales partout dans le monde, des facteurs qui font craindre aux investisseurs un risque accru de récession. En outre, l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février a déclenché une reprise sur le marché des matières premières, stimulée par la flambée des prix de l'énergie qui, conjuguée aux contraintes d'approvisionnement liées à la pandémie, n'a fait qu'exacerber la hausse de l'inflation. La plupart des indices boursiers ont reculé au cours de la période, et nombre d'entre eux ont chuté de plus de 20 % pour laisser place à un marché baissier en 2022. L'indice composé S&P/TSX a affiché un rendement total négatif de 5,8 %, contre 18,1 % pour l'indice S&P 500 (12,4 % en dollars canadiens). Les secteurs compris dans ces indices ont enregistré des résultats très contrastés, celui de l'énergie ayant affiché des rendements totaux de 30,9 % au Canada et de 65,4 % aux États-Unis, de loin les meilleurs rendements pour une deuxième année consécutive. Une fois de plus, les actions du secteur des soins de santé au Canada ont affiché de faibles rendements, en baisse de 61,6 % en raison de la faiblesse continue des titres de producteurs de cannabis. Aux États-Unis, les actions du secteur des services de communication sont restées à la traîne, affichant un rendement négatif total de 39,9 %. Les banques centrales ont resserré énergiquement leurs politiques monétaires en 2022 afin de lutter contre les taux d'inflation les plus élevés de la dernière décennie. La Banque du Canada a haussé le taux de financement à un jour de 375 points de base en 2022, tandis que la Réserve fédérale américaine a haussé le taux des fonds fédéraux de 400 points de base. Le dollar canadien s'est déprécié de 6,7 % par rapport au dollar américain au cours de la période. L'indice Bloomberg Aggregate Canada Bond a affiché un rendement négatif de 11,3 % au cours de l'année, car l'augmentation des taux d'intérêt et la hausse marquée de l'inflation se sont traduites par des facteurs défavorables pour les investisseurs détenant des titres à revenu fixe.

La date de création de Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF est le 14 février 2022, et la date de la première évaluation de la valeur liquidative est le 25 février 2022. Au 31 décembre 2022, la valeur liquidative du Fonds était de 7,40 \$ par part, comparativement à 10,00 \$ par part au 25 février 2022. Le cours des parts du Fonds, qui sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CBK », était de 7,41 \$ au 30 décembre 2022. Au cours de la période allant de la date de création du Fonds au 31 décembre 2022, le Fonds a déclaré des distributions de 0,58 \$ par part. Le rendement par part total du Fonds, incluant le réinvestissement des distributions, correspond à un rendement négatif de 20,4 %.

Le Fonds a maintenu la pondération de ses placements presque entièrement investis tout au long de la période, et il a affiché une pondération en trésorerie moyenne de 4,6 %. La volatilité des banques canadiennes a connu une tendance à la hausse, alors que le cours des actions des banques a baissé considérablement après avoir atteint des sommets en février. En raison du levier financier auquel le Fonds a recours, les activités de vente d'options sont demeurées stables pendant la période, avec une proportion moyenne de 11,8 % du Fonds faisant l'objet d'options d'achat vendues, et une proportion de 3,3 % faisant l'objet d'options de vente vendues.

### Aperçu du portefeuille

La composition du portefeuille peut changer en raison des opérations en cours du Fonds. Un aperçu trimestriel du portefeuille, qui inclut le pourcentage de la valeur liquidative représenté par chaque titre, et une liste mensuelle des titres en portefeuille sont disponibles sur notre site Web, au [www.mulvihill.com](http://www.mulvihill.com).

### Répartition de l'actif

31 décembre 2022

	<b>% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>
Services financiers	112,6 %
Trésorerie	13,5 %
Fonds négociés en bourse	1,9 %
Autres actifs (passifs)	(28,0) %
	<b>100,0 %</b>

### 25 principaux titres en portefeuille

31 décembre 2022

	<b>% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>
Banque Royale du Canada	22,0 %
La Banque Toronto-Dominion	21,9 %
Banque de Nouvelle-Écosse	19,2 %
Banque Nationale du Canada	18,6 %
Banque de Montréal	17,7 %
Trésorerie	13,5 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	13,2 %
Premium Income Corporation – actions de catégorie A	1,6 %
Premium Income Corporation – actions privilégiées	0,3 %

### Énoncés prospectifs

Ce rapport peut contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations de nature prédictive qui dépendent d'événements futurs ou qui s'y réfèrent, ou qui comprennent des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « estimer » ou des versions négatives correspondantes et autres expressions semblables. De plus, tout énoncé portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures futures pouvant être prises par le Fonds constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Fonds et sur les facteurs économiques.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements et résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions de marché, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les changements de la réglementation du gouvernement, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes.

Cette liste de facteurs importants n'est pas exhaustive. Vous devez examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement et vous ne devez pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien qu'il s'attende actuellement à ce que des événements et des faits nouveaux ultérieurs puissent l'amener à changer d'avis, le Fonds ne prend aucun engagement à mettre à jour les énoncés prospectifs.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière.

Les états financiers audités ci-joints de Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF (le « Fonds ») et l'ensemble de l'information présentée dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction de Mulvihill Capital Management Inc. (le « gestionnaire ») et ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire (le « conseil »).

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière et ils incluent certains montants établis à partir d'estimations et de jugements. La direction s'est assurée que les autres informations financières fournies dans le présent rapport annuel sont cohérentes avec les états financiers résumés.

Il incombe également au gestionnaire de maintenir un système de contrôles internes permettant de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les systèmes comptables procurent une information financière exacte et fiable en temps opportun.

Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des contrôles internes, du processus de communication de l'information financière et de différentes questions liées à l'audit et à l'information financière, ainsi que pour passer en revue le rapport annuel, les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant du Fonds, dispose d'un accès illimité au comité d'audit et au conseil.



John Mulvihill  
Administrateur  
Mulvihill Capital Management Inc.



John D. Germain  
Administrateur  
Mulvihill Capital Management Inc.

Le 3 mars 2023

## Aux porteurs de parts de Mulvihill Enhanced Yield Canadian Bank ETF (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états du résultat net, du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour la période allant du 14 février 2022 (date de création) au 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de la direction sur le rendement du Fonds;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Francesco Quatrale.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 27 mars 2023

## État de la situation financière

Au 31 décembre 2022

	Note	2022
<b>ACTIF</b>		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	6	64 841 234 \$
Trésorerie		7 671 309
Dividendes à recevoir		221 098
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>72 733 641</b>
<b>PASSIF</b>		
Charges à payer		148 374
Frais de gestion à payer	8	14 389
Montant à payer aux courtiers – placements		466 092
Passifs dérivés		347 457
Distribution à verser		443 331
Emprunts		14 675 310
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>16 094 953</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS</b>		<b>56 638 688 \$</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS PAR PART</b>		<b>7,4038 \$</b>

Au nom du gestionnaire,  
Mulvihill Capital Management Inc.



John Mulvihill, administrateur



John D. Germain, administrateur

## État du résultat global

Période allant de la date de création, le 14 février, au 31 décembre 2022

	Note	2022
<b>PRODUITS</b>		
Revenus de dividendes		1 587 072 \$
Produits d'intérêts		5 282
Perte nette réalisée sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net		(3 641 641)
Profit net réalisé sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net		1 421 423
Perte nette latente sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net		(5 314 554)
<b>TOTAL DE LA PERTE, MONTANT NET</b>		<b>(5 942 418)</b>
<b>CHARGES</b>		
Frais de gestion	8	49 838
Frais administratifs et autres		142 497
Charges d'intérêts		250 803
Coûts de transaction	9	67 507
Droits de garde		57 016
Honoraires d'audit		49 000
Honoraires du comité d'examen indépendant	8	9 302
Frais juridiques		2 189
Coûts liés à la communication de l'information aux porteurs de parts		11 710
Taxe de vente harmonisée		35 174
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>675 036</b>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS</b>	10	<b>(6 617 454) \$</b>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS PAR PART</b>	10	<b>(1,4877) \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

## État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts

Période allant de la date de création, le 14 février, au 31 décembre 2022

	2022
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	— \$
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts</b>	<b>(6 617 454)</b>
<b>Transactions sur les parts</b>	
Produit de l'émission de parts rachetables	66 126 126
<b>Distributions</b>	
À même les produits nets tirés des placements	(565 006)
À même les profits nets réalisés à la vente de placements et de dérivés	(1 526 522)
Distributions non imposables	(778 456)
	<b>(2 869 984)</b>
<b>Variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts</b>	<b>56 638 688</b>
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS À LA FIN DE LA PÉRIODE	<b>56 638 688 \$</b>

## Tableau des flux de trésorerie

Période allant de la date de création, le 14 février, au 31 décembre

	2022
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	— \$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts</b>	<b>(6 617 454)</b>
<b>Ajustements visant le rapprochement des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	
Perte nette réalisée sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net	3 641 641
Profit net réalisé sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 421 423)
Variation nette de la perte latente sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net	5 314 554
Augmentation des dividendes à recevoir	(221 098)
Augmentation du montant à payer aux courtiers – placements, charges à payer et frais de gestion à payer	628 855
Achat de titres de placement	(104 873 289)
Produit à la cession de titres de placement	32 844 740
	<b>(64 086 020)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	
Produit de l'émission de parts	66 126 126
Produit des emprunts	14 675 310
Distributions de parts	(2 426 653)
	<b>78 374 783</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie au cours de la période</b>	<b>7 671 309</b>
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	<b>7 671 309 \$</b>
Dividendes reçus	1 365 974 \$
Intérêts reçus	5 282 \$
Intérêts payés	197 618 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

## Annexe du portefeuille

Au 31 décembre 2022

	Nombre d'actions/ de contrats	Coût moyen/ produit	Juste valeur	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts
<b>PLACEMENTS</b>				
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>				
<b>Services financiers</b>				
Banque de Montréal	81 778	10 831 950 \$	10 030 889 \$	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	136 153	9 030 326	7 457 100	
Banque Nationale du Canada	115 355	10 830 505	10 523 837	
Banque Royale du Canada	97 851	12 791 629	12 456 433	
Banque de Nouvelle-Écosse	163 886	12 557 409	10 872 197	
La Banque Toronto-Dominion	142 032	12 838 881	12 451 945	
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		<b>68 880 700 \$</b>	<b>63 792 401 \$</b>	<b>112,6 %</b>
<b>Fonds négociés en bourse</b>				
Premium Income Corporation – catégorie A	122 940	963 172 \$	854 433 \$	
Premium Income Corporation – actions privilégiées	15 000	214 413	194 400	
<b>Total des fonds négociés en bourse</b>		<b>1 177 585 \$</b>	<b>1 048 833 \$</b>	<b>1,9 %</b>
<b>Options</b>				
<b>Options d'achat couvertes vendues (100 actions par contrat)</b>				
Banque Royale du Canada – janvier 2023, 130 \$	(180)	(26 100) \$	(12 600) \$	
Banque de Nouvelle-Écosse – janvier 2023, 66 \$	(300)	(13 050)	(21 300)	
La Banque Toronto-Dominion – janvier 2023, 88 \$	(260)	(26 000)	(22 360)	
<b>Total des options d'achat couvertes vendues</b>		<b>(65 150)</b>	<b>(56 260)</b>	<b>(0,1) %</b>
<b>Options de vente couvertes vendues (100 actions par contrat)</b>				
Banque de Montréal – janvier 2023, 125 \$	(135)	(35 505) \$	(40 567) \$	
Banque Canadienne Impériale de Commerce – janvier 2023, 60 \$	(265)	(51 145)	(137 800)	
Banque Canadienne Impériale de Commerce – janvier 2023, 54,0 \$	(265)	(34 185)	(18 285)	
Banque Nationale du Canada – janvier 2023, 96 \$	(198)	(48 510)	(94 545)	
<b>Total des options de vente couvertes vendues</b>		<b>(169 345)</b>	<b>(291 197)</b>	<b>(0,5) %</b>
<b>Total des options</b>		<b>(234 495) \$</b>	<b>(347 457) \$</b>	<b>(0,6) %</b>
Ajustement lié aux coûts de transaction		(15 460)		
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>		<b>69 808 330 \$</b>	<b>64 493 777 \$</b>	<b>113,9 %</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET</b>			<b>(7 855 089)</b>	<b>(13,9) %</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS</b>			<b>56 638 688 \$</b>	<b>100,0 %</b>

## 1. Renseignements sur le Fonds

Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF (le « Fonds ») est une fiducie de placement constituée sous le régime des lois de la province de l'Ontario le 14 février 2022. Les présents états financiers portent sur la période allant du 14 février au 31 décembre 2022. L'adresse du siège social du Fonds est 121 King Street West, Suite 2600, Standard Life Centre, P.O. Box 113, Toronto, Ontario. Mulvihill Capital Management Inc. (« Mulvihill ») est le fiduciaire et gestionnaire du Fonds, et la Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Le Fonds vise à procurer aux porteurs de parts une valorisation du capital à long terme grâce à une exposition à un portefeuille composé essentiellement d'actions ordinaires de la Banque de Montréal, de la Banque de Nouvelle-Écosse, de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, de la Banque Royale du Canada, de La Banque Toronto-Dominion et de la Banque Nationale du Canada (ensemble, les « Banques ») et à verser mensuellement des distributions en trésorerie. Les parts sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « CBNK ».

Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investit la quasi-totalité de ses actifs dans des actions ordinaires des Banques. Un niveau d'endettement modéré de 25 % stimule le rendement en dividendes des actions sous-jacentes et offre un potentiel de rendement additionnel. Le Fonds aura aussi recours à des stratégies visant des options afin d'accroître le bénéfice du portefeuille. En outre, le Fonds pourrait aussi acheter des fonds d'investissement publics, dont des fonds négociés en bourse et d'autres fonds Mulvihill (mais un maximum de 15 % de la valeur liquidative du Fonds peut être investi dans des titres d'autres fonds gérés par Mulvihill), qui procurent une exposition à de telles actions ordinaires.

Le Fonds met en œuvre une stratégie de vente d'options d'achat couvertes pour accroître le bénéfice du portefeuille et réduire la volatilité. De plus, le Fonds pourrait vendre des options de vente couvertes relatives aux titres dans lesquels il est permis d'investir.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire le 3 mars 2023.

## 2. Mode de présentation

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

## 3. Résumé des principales méthodes comptables

### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers du Fonds sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds.

### Instruments financiers

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), exige que les actifs soient comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net ou dans les autres éléments du résultat global, selon le modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Fonds sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. L'obligation du Fonds relativement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts est présentée à la valeur de rachat à la date de l'état de la situation financière. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour évaluer la juste valeur de ses placements sont identiques à celles utilisées pour évaluer sa valeur liquidative pour les transactions avec les porteurs de parts.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

### Classement

#### Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements dans des titres de capitaux propres en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

La gestion de ces actifs financiers et l'appréciation de leur rendement reposent sur la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif de tirer des flux de trésorerie par voie de vente. Par ailleurs, une option permettant de désigner irrévocablement tout titre de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été utilisée.

Ces actifs financiers sont donc obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### Détenu à des fins de transaction

Les actifs financiers ou les passifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis ou contractés principalement en vue d'être vendus ou rachetés dans un proche avenir ou si, lors de la comptabilisation initiale, ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés que le Fonds gère ensemble et qui présentent un profil récent de prise de profits à court terme.

Tous les dérivés sont classés dans cette catégorie et sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds n'applique pas la comptabilité de couverture générale pour ses dérivés.

31 décembre 2022

### Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti peuvent comprendre la trésorerie, les dividendes à recevoir, les montants à recevoir des courtiers – placements, les montants à payer aux courtiers – placements, les charges à payer, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et l'obligation du Fonds relativement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts.

IFRS 9 exige le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti. À chaque date de présentation de l'information financière, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes sur les garanties en trésorerie détenues, les montants à recevoir des courtiers, les produits à recevoir et les autres créances à court terme à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. En raison de la nature à court terme des créances et de leur notation de crédit élevée, le Fonds a déterminé qu'il n'était pas nécessaire de comptabiliser une correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est déterminée selon les cours de clôture à la date de clôture. Le Fonds utilise le dernier cours des actifs et des passifs financiers pour effectuer leur évaluation, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation comme il est décrit à la note 4.

### Transactions sur les placements et produits tirés des placements

Les transactions sur les placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le profit net/(la perte nette) réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net et la variation nette du profit/de la perte latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont déterminés en fonction du coût moyen. Les profits et les pertes réalisés liés aux options sont inclus dans le profit net/(la perte nette) réalisé sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes réalisés relativement aux options vendues peuvent provenir :

- i) de l'expiration des options vendues, auquel cas les profits réalisés correspondent à la prime reçue;
- ii) de l'exercice des options d'achat couvertes vendues, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent à la prime reçue en plus du profit ou de la perte réalisé à la vente des placements connexes au prix d'exercice de l'option;

- iii) du dénouement des options vendues, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent au coût d'achat des options nécessaires pour dénouer les positions, déduction faite de toute prime reçue.

Les profits et les pertes réalisés relativement aux options de vente achetées peuvent provenir :

- i) de l'expiration des options de vente achetées, auquel cas les pertes réalisées correspondent à la prime payée;
- ii) de l'exercice des options de vente achetées, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent au profit ou à la perte réalisé à la vente des placements connexes au prix d'exercice de l'option moins la prime payée;
- iii) de la vente des options de vente achetées, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent au produit de la vente, déduction faite de toute prime payée.

Les primes des options reçues constituent des produits différés dans les placements tant que les options sont en cours. Tout écart découlant d'une réévaluation est inclus dans la variation nette du profit/de la perte latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les primes reçues sur des options de vente vendues qui sont exercées sont incluses dans le coût du titre acheté.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Les produits d'intérêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés quotidiennement.

### Classement des parts

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), exige que les parts du Fonds (qui sont des instruments remboursables au gré du porteur) soient classées comme des passifs financiers.

### Augmentation/(diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts par part

L'augmentation/(la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts par part est calculée en divisant l'augmentation/(la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 10 pour connaître le calcul.

### Impôt

Le Fonds est une « fiducie de fonds commun de placement », au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Le Fonds est assujéti à l'impôt, en vertu de la Partie I de la Loi, relativement au montant de ses revenus, y compris les gains en capital imposables nets réalisés, moins la partie de ces gains dont il demande la déduction au titre du montant payé ou payable aux porteurs de parts pendant l'exercice. L'impôt sur le résultat payé par le Fonds sur les gains en capital nets réalisés non payés ni payables aux porteurs de parts est recouvrable par le Fonds dans la mesure et les circonstances prévues par la Loi.

Compte tenu des politiques de placement et de distribution du Fonds et en tenant compte de ses charges, le Fonds ne prévoit pas devoir verser un montant d'impôt sur le résultat non remboursable.

*IAS 7, Tableau des flux de trésorerie*

IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie* (« IAS 7 »), exige la présentation d'informations concernant les variations des passifs issus des activités de financement. Les parts émises par le Fonds sont classées comme passifs financiers, conformément à IAS 32.

Un rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des parts du Fonds est présenté dans les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts, y compris les changements résultant des flux de trésorerie et les variations sans effet sur la trésorerie.

**4. Principales estimations et principaux jugements comptables**

La préparation des états financiers exige que le gestionnaire exerce un jugement lors de l'application des méthodes comptables et qu'il établisse des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. Les estimations comptables qui en résultent, par définition, correspondront rarement aux résultats réels. La section suivante présente les principaux jugements et les principales estimations comptables ayant servi au Fonds pour la préparation des états financiers.

Le Fonds peut, à l'occasion, détenir des instruments financiers non cotés sur un marché actif. La juste valeur de ces instruments est calculée à l'aide de modèles et de techniques d'évaluation généralement reconnus dans l'industrie du placement. Ces méthodes d'évaluation utilisent le plus grand nombre possible de données observables. Les données de marché observables sont aisément disponibles et proviennent de sources indépendantes qui participent au marché pertinent. Toutefois, certains éléments, comme le risque de crédit (tant au niveau de l'entité que de la contrepartie) et les corrélations, exigent du gestionnaire qu'il établisse des estimations. Une modification importante des hypothèses liées à ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la juste valeur des instruments financiers présentée. Se reporter à la note 6 pour obtenir une analyse détaillée des risques liés aux instruments financiers.

**5. Informations sur le capital**

IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), exige la communication des informations suivantes : i) objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'entité; ii) données quantitatives et informations qualitatives sur ce que l'entité considère comme du capital; iii) si l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital imposées de l'extérieur, le cas échéant; iv) si elle ne s'est pas conformée à ces exigences, les conséquences de cette inapplication. Les objectifs, politiques et procédures du Fonds sont décrits à la note 1, l'information sur les parts du Fonds est décrite à la note 7, et le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

**6. Risques liés aux instruments financiers**

Le Fonds est exposé à divers types de risques liés aux stratégies de placement, aux instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque lié à la concentration et la gestion du risque lié au capital.

**Risque de crédit**

Le Fonds est exposé au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une de ses contreparties (une chambre de compensation, dans le cas d'instruments négociés à une bourse, ou des tiers, dans le cas d'instruments négociés hors cote) soit dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations. Le Fonds gère ce risque au moyen de limites de risque et de stratégies de négociation.

Le Fonds évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie relatifs aux débiteurs en fonction des analyses historiques et de l'information prospective utilisées pour déterminer les pertes de crédit attendues.

Le Fonds est également exposé au risque de crédit des contreparties lié aux instruments financiers dérivés. Le risque de crédit des contreparties lié aux instruments financiers dérivés est géré en négociant avec des contreparties qui ont une notation de crédit qui n'est pas inférieure au niveau des notations de crédit approuvées conformément au Règlement 81-102. Au cours de la période close le 31 décembre 2022, les contreparties aux instruments financiers dérivés du Fonds avaient une notation de crédit de A-1, ou supérieure, attribuée par l'agence de notation Standard & Poor's.

Les instruments dérivés du Fonds font l'objet de conventions de compensation exécutoires ou d'accords similaires. Le Fonds et sa contrepartie ont choisi de régler toutes les transactions sur une base brute; cependant, chaque partie a le choix de régler tous les contrats ouverts sur une base nette en cas de défaillance de l'autre partie. Tous les dérivés en cours sont présentés sur une base brute dans l'état de la situation financière comme actifs dérivés ou passifs dérivés, puisqu'ils ne remplissent pas les conditions de compensation du paragraphe 42 d'IAS 32.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est la possibilité que les placements du Fonds ne puissent pas être convertis facilement en trésorerie au besoin. Pour gérer ce risque, le Fonds investit la majorité de ses actifs dans des placements négociés sur un marché actif et facilement cessibles. De plus, le Fonds s'assure de conserver suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir sa liquidité et pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles sont exigibles.

Le Fonds a besoin de trésorerie pour financer les rachats. Le Fonds dispose d'un maximum de trois jours ouvrables pour générer suffisamment de trésorerie afin de financer les rachats.

Le tableau suivant présente les montants des flux de trésorerie contractuels non actualisés.

	Au 31 décembre 2022		
	Passifs financiers À vue	Moins de 3 mois	Total
Montant à payer aux courtiers – placements	– \$ 466 092	\$ 466 092	\$
Passifs dérivés	–	347 457	347 457
Charges à payer	–	148 374	148 374
Frais de gestion à payer	–	14 389	14 389
Distribution à verser	–	443 331	443 331
Emprunt	14 675 310	–	14 675 310
Parts	56 638 688	–	56 638 688
	71 313 998	\$ 1 419 643	\$ 72 733 641

31 décembre 2022

**Risque de marché**

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché qui correspond au risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de la variation des cours du marché. La section suivante comprend une analyse de sensibilité qui montre l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts qu'aurait eu un changement pouvant raisonnablement affecter la variable de risque pertinente à chaque date de clôture. En pratique, les résultats réels peuvent différer, et l'écart pourrait être significatif.

**a) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que des variations des taux d'intérêt aient une incidence défavorable sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Le Fonds est exposé à ce risque en raison de ses emprunts et gère le risque en surveillant les taux d'intérêt et les rendements.

**b) Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. La principale exposition du Fonds au risque de prix découle de ses placements dans des actions. L'actif net par part varie en même temps que la valeur des actions du Fonds. Le Fonds n'a aucun contrôle sur les facteurs qui affectent la valeur de ces actions, y compris les facteurs affectant toutes les sociétés du secteur des services financiers.

Le Fonds gère le risque de prix en adoptant une perspective à long terme et en utilisant un programme de vente d'options ainsi qu'en achetant des options de vente. Environ 115 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts détenu au 31 décembre 2022 était constitué de titres cotés en bourse. Si les cours de ces titres avaient augmenté ou diminué de 5 % au 31 décembre 2022, l'actif net attribuable aux porteurs de parts aurait augmenté ou diminué de 3,2 M\$, soit 5,7 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts, toutes les autres variables demeurant constantes. En pratique, les résultats réels des transactions peuvent différer, et l'écart pourrait être significatif.

Le gestionnaire est d'avis qu'un portefeuille qui mise sur une stratégie de vente d'options d'achat couvertes ou d'achat d'options de vente devrait assurer une certaine protection contre la chute du cours des actions dans un marché baissier.

**Risque lié à la concentration**

Le risque lié à la concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque lié à la concentration du Fonds.

	31 décembre 2022
Services financiers	98,3 %
Fonds négociés en bourse	1,7 %
	100 %

**Évaluation de la juste valeur**

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie où le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : données d'entrée qui sont fondées sur des données de marché non observables.

Un élément est classé selon les données d'entrée du niveau le plus bas utilisées qui ont une incidence significative sur l'évaluation de la juste valeur. Les transferts d'éléments d'un niveau à un autre sont comptabilisés au cours de la période où ils surviennent.

Le tableau suivant illustre le classement des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2022.

	Au 31 décembre 2022			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions ordinaires canadiennes	63 792 401 \$	— \$	— \$	63 792 401 \$
Fonds négociés en bourse	1 048 833	—	—	1 048 833
Options	(347 457)	—	—	(347 457)
	64 493 777 \$	— \$	— \$	64 493 777 \$

Les valeurs comptables de la trésorerie, des dividendes à recevoir, des charges à payer, des frais de gestion à payer ainsi que de l'obligation du Fonds en ce qui a trait à l'actif net attribuable aux porteurs de parts se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur nature à court terme.

**a) Titres de capitaux propres**

Les positions sur capitaux propres du Fonds sont classées dans le niveau 1 lorsque les titres de capitaux propres sont négociés activement et qu'un cours fiable est observable.

**b) Actifs et passifs dérivés**

Les passifs dérivés correspondent à des contrats d'options. Les options cotées sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre concerné est inscrit à la cote d'une bourse reconnue et qu'un cours est observable.

En 2022, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et le Fonds ne détenait aucun instrument financier dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

**7. Emprunts**

Le Fonds est un organisme de placement collectif alternatif au sens du Règlement 81-102 (le « Règlement 81-102 ») sur les fonds d'investissement, et il peut par conséquent appliquer un effet de levier à son actif, conformément aux restrictions prévues par le Règlement 81-102. Pour le Fonds, le levier financier correspond au

ratio de la valeur nominale sous-jacente totale des titres par rapport au total des actifs détenus. Même si le ratio de levier du Fonds peut atteindre trois fois sa valeur liquidative selon le Règlement 81-102, l'exposition totale maximale du Fonds aux emprunts de trésorerie, aux ventes à découvert et aux dérivés visés correspondra, au plus, à environ 1 à 1,25 fois sa valeur liquidative. Pour s'assurer que le risque d'un porteur de parts est limité au capital investi, le levier financier du Fonds est rééquilibré dans certaines circonstances et lorsque le levier financier ne respecte pas certaines fourchettes.

## 8. Parts

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts, représentant chacune une participation indivise dans l'actif du Fonds.

Les parts sont rachetables contre un montant en trésorerie égal à la moins élevée des valeurs suivantes, à savoir : 95 % du cours du marché des parts à la Bourse de Toronto (la « TSX ») à la date de prise d'effet et la valeur liquidative par part à la date de prise d'effet du rachat. Les distributions sont versées aux porteurs de parts à l'unique discrétion du gestionnaire et doivent correspondre, sur une base annuelle, au total du bénéfice du Fonds et des gains en capital réalisés, pour s'assurer que le Fonds ne sera pas tenu de payer de l'impôt sur le résultat.

Au cours de la période close le 31 décembre 2022, 7 650 000 parts ont été émises, pour un produit de 66 126 126 \$.

Au cours de la période close le 31 décembre 2022, les distributions en trésorerie versées aux porteurs de parts se sont chiffrées à 2 869 984 \$, soit un paiement de 0,58 \$ par part.

## 9. Transactions entre parties liées

Des parties sont considérées comme liées si l'une des parties a la capacité de contrôler l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions opérationnelles ou financières.

### a) Frais de gestion

Mulvihill, en sa qualité de gestionnaire aux termes de la convention de gestion et à titre de gestionnaire des placements aux termes de la convention de fiducie, reçoit des frais de gestion, payables selon un taux annuel de 0,65 % de l'actif net du Fonds, calculés chaque mois, taxes en sus. Le Fonds est responsable de tous les honoraires du dépositaire et du gestionnaire, des frais juridiques et des honoraires comptables et d'audit, ainsi que de toutes les autres charges du gestionnaire engagées dans le cours normal des affaires relativement aux activités du Fonds.

Le total des frais de gestion pour la période close le 31 décembre 2022 s'est établi à 49 838 \$, dont une tranche de 14 389 \$ a été payée après la clôture de la période.

### b) Honoraires du comité d'examen indépendant

Pour la période close le 31 décembre 2022, le total de la rémunération versée aux membres externes du comité d'examen indépendant s'est chiffré à 9 302 \$.

### c) Placement dans d'autres fonds Mulvihill

Le Fonds peut investir dans des parts d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Au 31 décembre 2022, la participation du Fonds dans Premium Income Corporation – catégorie A et dans Premium Income Corporation – actions privilégiées était de 1,6 % et de 0,1 %, respectivement.

## 10. Commissions de courtage et rabais de courtage sur titres gérés

Le gestionnaire peut choisir des courtiers avec lesquels il conclut des accords de rabais de courtage sur titres gérés s'il estime en toute bonne foi que la commission est raisonnable par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis. La valeur vérifiable des rabais de courtage sur titres gérés reçue en pourcentage du total des coûts de transaction payés pour la période close le 31 décembre 2022 est présentée ci-dessous :

	31 décembre 2022
Rabais de courtage sur titres gérés	17 538 \$
Pourcentage du total des coûts de transaction	26,0 %

## 11. Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts

Pour la période close le 31 décembre 2022, la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts est calculée comme suit :

	31 décembre 2022
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	(6 617 454) \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période	4 448 237
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts par part	(1,4877) \$

## 12. Impôt sur le résultat

Aucun montant n'est payable au titre de l'impôt sur le résultat en 2022.

## 13. Changements de méthodes comptables futurs

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, afin de fournir une définition des estimations comptables. Ces modifications visent à préciser la distinction entre la modification d'une estimation comptable et la modification d'une méthode comptable. Elles entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et ne devraient pas avoir d'incidence importante sur le Fonds.

## Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF [CBNK]

### Administrateurs et comité d'examen indépendant

---

**John Mulvihill**  
Administrateur  
Président du conseil et chef de la direction  
Mulvihill Capital Management Inc.

**John P. Mulvihill**  
Administrateur  
Président  
Mulvihill Capital Management Inc.

**John D. Germain**  
Administrateur  
Vice-président principal et chef des finances  
Mulvihill Capital Management Inc.

**D<sup>r</sup> Robert Bell**  
Membre du comité d'examen indépendant

**Robert G. Bertram**  
Membre du comité d'examen indépendant

**R. Peter Gillin**  
Membre du comité d'examen indépendant

### Renseignements

---

**Auditeur indépendant :**  
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
Bay Adelaide Centre, East Tower  
8 Adelaide Street West, Suite 200  
Toronto (Ontario)  
M5H 0A9

**Agent chargé de la tenue des registres :**  
Compagnie Trust TSX  
301-100 Adelaide Street West  
Toronto (Ontario)  
M5H 4H1

**Dépositaire :**  
Fiducie RBC Services aux investisseurs  
RBC Centre  
155 Wellington Street West, 2nd Floor  
Toronto (Ontario)  
M5V 3L3

Visitez notre site Web, au [www.mulvihill.com](http://www.mulvihill.com), pour obtenir de l'information additionnelle sur les fonds de placement Mulvihill.

### Fonds de placement gérés par Mulvihill Capital Management Inc.

---

#### FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF (CBNK)

Mulvihill Premium Yield Fund ETF (MPY)

Mulvihill U.S. Health Care Enhanced Yield ETF (XLVE)

#### FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Mulvihill Premium Yield Fund

#### ACTIONS FRACTIONNÉES

Premium Income Corporation (PIC.PR.A/PIC.A)  
S Split Corp. (SBN.PR.A/SBN)  
Top 10 Split Trust (TXT.PR.A/TXT.UN)  
World Financial Split Corp. (WFS.PR.A/WFS)

### Siège social :

---

Mulvihill Capital Management Inc.  
121 King Street West, Suite 2600  
P.O. Box 113  
Toronto (Ontario)  
M5H 3T9

Tél. : 416 681-3966  
Ligne sans frais : 1 800 725-7172  
Télec. : 416 681-3901  
Courriel : [info@mulvihill.com](mailto:info@mulvihill.com)

Communiquez directement avec votre courtier pour tout changement d'adresse.

Mulvihill Capital Management Inc.  
Relations avec les investisseurs  
121 King Street West, Suite 2600  
P.O. Box 113  
Toronto (Ontario)  
M5H 3T9

